



Consultation concernant le contre-projet à l'initiative populaire « Pour la sécurité ali- mentaire »

Rapport sur les résultats de la consultation

24 juin 2015

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Aperçu du dossier de consultation	3
3	Résultats de la consultation.....	4
3.1	Question 1 : Soutenez-vous un contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » ?	4
3.2	Question 2 : Au cas où vous soutenez le contre-projet du Conseil fédéral, êtes-vous d'accord avec sa proposition ?	6
3.3	Question 3 : Si vous n'êtes que partiellement d'accord, quelles modifications proposez-vous ?	7
	Annexe : Liste des participants à la consultation.....	12

1 Introduction

L'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » a été déposée le 8 juillet 2014 par un comité d'initiative, placé sous l'égide de l'Union suisse des paysans (USP). L'initiative a pour objectif de renforcer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires issues d'une production indigène diversifiée et durable. A cet effet, elle propose de compléter la Constitution fédérale par un nouvel article 104a « Sécurité alimentaire » imposant des mesures pour freiner le recul des terres agricoles et mettre en œuvre la stratégie qualité. La Confédération doit en outre veiller à limiter la charge administrative et garantir la sécurité juridique et la sécurité des investissements.

Le Conseil fédéral a décidé le 29 octobre 2014 d'opposer à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » un contre-projet direct (CPD) à l'échelon constitutionnel. Dans sa décision du 14 janvier 2015, le Conseil fédéral a habilité le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) à lancer une consultation sur ce sujet. Le dossier comprend un arrêté fédéral concernant l'ajout d'un nouvel article 102a à la Constitution fédérale. La procédure de consultation a duré jusqu'au 14 avril 2015. Au total, l'OFAG a reçu 131 prises de position :

- 26 cantons, la CDCA et la CDPNP
- 9 partis
- 87 organisations
- 7 particuliers

Les prises de position ont été évaluées de manière systématique et sont présentées sous une forme condensée dans le présent rapport (chiffre 3). Conformément à l'art. 8 de la loi fédérale sur la procédure de consultation (LCo ; RS 172.061), il est pris connaissance des avis exprimés, qui sont pondérés et évalués. Le Conseil fédéral prend connaissance des avis exprimés dans le présent rapport. Le chiffre 2 donne d'emblée un aperçu des points essentiels du dossier, qui facilite l'interprétation des résultats. Les abréviations utilisées dans le rapport figurent dans la liste des participants à la consultation en annexe.

2 Aperçu du dossier de consultation

Dans le dossier de consultation, le Conseil fédéral a reconnu l'importance de la sécurité alimentaire et a constaté que la Suisse est également confrontée à divers défis à ce sujet. Il a identifié les enjeux suivants pour assurer la sécurité alimentaire à l'avenir :

1. conserver les terres agricoles dans leur qualité et leur étendue et réduire notre dépendance à l'égard des ressources non renouvelables ;
2. exploiter de façon optimale le potentiel de production naturel en pratiquant une agriculture adaptée au lieu de production et efficiente dans l'emploi des ressources naturelles ;
3. améliorer la compétitivité de l'économie agroalimentaire suisse par un allègement des coûts et la création de valeur sur les marchés ;
4. importer suffisamment de denrées alimentaires et de moyens de production agricoles en garantissant l'accès de la Suisse aux marchés agricoles internationaux sur la base d'un large éventail de pays fournisseurs ;
5. préserver les ressources en réduisant le gaspillage et les pertes alimentaires et en optant pour une alimentation ménageant davantage les ressources.

Compte tenu de cette situation, le Conseil fédéral a proposé d'opposer un contre-projet direct à l'initiative « Pour la sécurité alimentaire » et d'inscrire ainsi le principe de la sécurité alimentaire dans un article spécifique de la Constitution. De cette manière, la contribution de la production indigène peut être intégrée dans un concept global cohérent, qui donne une réponse complète aux défis du futur. La disposition constitutionnelle proposée dans le contre-projet direct est ainsi formulée :

Art. 102a Sécurité alimentaire

En vue d'assurer l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires, la Confédération crée les conditions-cadre qui soutiennent la durabilité et favorisent :

- a. la préservation des bases de la production agricole, notamment des terres agricoles ;
- b. une production de denrées alimentaires adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources naturelles de manière efficiente ;
- c. une agriculture et un secteur agroalimentaire compétitifs ;
- d. l'accès aux marchés agricoles internationaux ;
- e. une consommation des denrées alimentaires qui préserve les ressources naturelles.

3 Résultats de la consultation

Afin de déterminer de manière ciblée les avis des participants à la consultation sur le dossier qui leur a été transmis, un questionnaire a été joint à ce dernier ; la présente évaluation se fonde sur ces questions, qui figurent ci-dessous sous forme de titres de chapitre. Les réponses des cantons, des partis et des organisations nationales sur les questions 1 et 2 sont résumées en introduction dans des tableaux.

3.1 Question 1 : Soutenez-vous un contre-projet direct à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire » ?

Aperçu des prises de position

Approbation	<ul style="list-style-type: none">- BE, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, FR, SO, BS, BL, SH, AR, SG, AG, TG, VS, NE, GE- PBD, UFS- APMP, COJA, SAB, PSBB, FUS, Swiss Tabac, AIL, Emmi, swisscofel, Veledes, Proviande, Centre Patronal, USS, HEV, CVAM, FRC, ACSI, Suisse Rando, CNS-FAO
Rejet	<ul style="list-style-type: none">- ZH, ZG, AI, GR, TI, VD, JU- UDC, PS, PLR, PDC, Verts, PVL, UPS- USP, AGORA, Uniterre, USPF, Bio Suisse, ZBB, NCPS, CI exploitations familiales, Bauernverband, VPL, ASSAF, swisssem, PSL, FSPC, USPPT, FSV, FMS, ACCCS, SwissOlio, fial, Fromarte, Nestlé, UPSV, BCS, Biscosuisse, Chocosuisse, SCM, SwissSeed, FCM, Coop, swiss granum, economiesuisse, USAM, hotelleriesuisse, gastro-suisse, scienceindustries, FER, KVS, PSA, Alliance Agraire, Vision Landwirtschaft, FPC, Forum des consommateurs, Pro Natura, WWF, ASPO, ASIA, ASMA, ADPR, FiBL
Abstention	<ul style="list-style-type: none">- LOBAG, FSB, UMS, Sucre Suisse SA

Cantons

La majorité des cantons, ainsi que la CDCA et la CDPNP, sont en faveur d'un contre-projet direct et d'une inscription explicite de la sécurité alimentaire dans la Constitution fédérale. La proposition du Conseil fédéral met l'accent sur la sécurité de l'approvisionnement et aborde la thématique de la sécurité alimentaire avec une définition plus complète, qui ne figure pas encore sous cette forme dans la Constitution.

Les sept cantons ZH, ZG, AI, GR, TI, VD et JU rejettent le contre-projet, pour différentes raisons. ZH, ZG, AI et GR estiment que la Constitution en vigueur fournit déjà une base suffisante pour la garantie de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires. ZH demande certes qu'une norme de production durable à définir soit respectée pour les denrées alimentaires importées. La poursuite de ces objectifs doit cependant avoir lieu dans le cadre légal. ZG, AI et VD craignent que le contre-projet direct réduise la marge de manœuvre du canton et provoque un transfert de compétence du canton à la Confédération, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire. TI, VD et JU estiment que le contre-projet direct rate l'objectif de renforcement de la production indigène et n'accorde pas un rôle majeur à la production indigène. Pour le TI, l'initiative est plus explicite en ce qui concerne la protection des terres cultivées, car elle comprend également les surfaces d'estivage. JU

remarque en outre qu'une production compétitive est impossible en Suisse en raison des coûts élevés et craint que l'inscription de la let. d dans la Constitution constitue un argument supplémentaire pour l'ouverture des marchés dans le domaine agricole.

Partis

Le PBD et l'UFS sont en faveur du contre-projet. Ils approuvent en particulier le fait que le contre-projet concerne l'ensemble de l'approvisionnement de la population et toute la chaîne de création de valeur.

L'UDC, le PS, le PLR, les Verts et le PVL rejettent le contre-projet. L'UDC estime que le contre-projet ne tient pas compte des problèmes de l'agriculture productive, ignore les objectifs matériels de l'initiative sur la sécurité alimentaire et ouvre la voie à des importations supplémentaires de l'étranger. Pour le PDC, il manque un renforcement explicite de la production indigène dans le contre-projet. Le contre-projet s'éloigne considérablement du texte de l'initiative et certaines formulations (let. d) sont trop vagues et laissent une marge d'interprétation très importante qui pourrait induire en erreur. Le PS, le PLR, les Verts et le PVL sont opposés au contre-projet, car les exigences concernant la sécurité alimentaire sont déjà couvertes par la Constitution actuelle et intégrées dans la législation. L'art. 104 actuel de la Constitution fournit une bonne base pour une politique agricole cohérente et tournée vers l'avenir. On risque également que le contre-projet direct soit modifié dans la direction de l'initiative au cours du processus politique. Ils doutent en outre qu'un contre-projet direct convainque les initiants à retirer leur initiative. Selon les Verts, la let. d risque de constituer de nouvelles étapes vers un libre-échange excessif dans le domaine agricole, aux dépens de l'environnement, des conditions de travail équitables et de la diversité de l'agriculture. L'objectif devrait être – comme le demande l'initiative pour des aliments équitables – que la Confédération s'engage pour des normes écologiques et sociales minimum, réalisables dans la pratique au niveau international, qui seraient valables également pour les denrées alimentaires importées.

Organisations

Le SAB et une minorité des organisations paysannes (APMP, COJA, PSBB, FUS et Swiss Tabac) approuvent l'intention du Conseil fédéral d'introduire un article à l'échelon de la Constitution qui garantisse la sécurité alimentaire dans notre pays. L'APMP reconnaît que ce nouvel article comblerait une lacune dans la Constitution. Une contre-proposition n'est cependant soutenue qu'à la condition que la terminologie soit clarifiée et complétée. Pour les autres organisations paysannes, l'introduction d'une disposition constitutionnelle sur la sécurité alimentaire est nécessaire au vu du contexte actuel et de l'évolution prévisible de la croissance de la population, du changement climatique et de la raréfaction des ressources.

Une partie des transformateurs de denrées alimentaires (AIL, Emmi, Sucre Suisse SA), Proviande et le Centre Patronal soutient le contre-projet direct pour les mêmes raisons. Une partie du commerce (swisscofel, Veledes) et une minorité d'associations économiques (USS, HEV) soutiennent aussi un contre-projet direct, en partie pour des raisons de tactique liée aux votations, car les conséquences d'un contre-projet direct sont considérées comme moins négatives que celles de l'initiative populaire.

Une partie des organisations de consommateurs (FRC, asc) sont également favorables à un contre-projet direct. Cela permettrait d'une part de combler la lacune concernant la définition de la sécurité alimentaire dans la Constitution. D'autre part, ce serait l'occasion d'intégrer des éléments importants de tous les projets d'initiatives en cours dans le domaine de l'alimentation.

Une majorité des organisations paysannes (USP, AGORA, Uniterre, USPF, VPL, swisssem, PSL, FSPC, USPPT, FSV), swiss granum et quelques organisations en amont et en aval (Swiss-Seed, SCM, FMS, ACCCS, SwissOlio) rejettent un contre-projet direct, car les attentes des initiants ne sont pas satisfaites et parce que le texte de l'initiative fournit une meilleure base pour l'inscription de la sécurité alimentaire dans la Constitution fédérale. L'extension de l'approche proposée par le Conseil fédéral, de la production à la consommation, et les principes de la durabilité et de la protection du paysage cultivé dans le contre-projet sont certes approuvés ; cependant, le contre-projet direct ne reprend pas l'élément central de l'initiative, à savoir le renforcement de l'approvisionnement de la population à l'aide de denrées alimentaires issues de la production indigène. La production indigène doit

constituer le pilier principal de la sécurité alimentaire. Cette priorité fait défaut dans le contre-projet. Le contre-projet direct justifie la politique agricole actuelle et il manque des mesures concrètes et efficaces sur l'encouragement de la production indigène. La proposition du Conseil fédéral comprend même des points qui sont clairement opposés à un renforcement de la production indigène de denrées alimentaires. Les dispositions actuelles en vigueur permettent les importations nécessaires de denrées alimentaires, raison pour laquelle il n'y a pas besoin de réglementations en conséquence à l'échelon de l'ordonnance (notamment la let. d). La proposition du Conseil fédéral créerait une nouvelle règle constitutionnelle qui justifierait la conclusion de nouveaux accords de libre-échange. Il faut une formulation qui soutienne la Confédération dans la défense de la protection douanière. Quelques organisations paysannes et transformateurs (LOBAG, FSB, Sucre Suisse SA, UMS) s'abstiennent pour les mêmes raisons. Si le contre-projet direct n'est pas adapté en profondeur en vue d'un renforcement de la production indigène, il doit être rejeté. La protection des animaux (PSA) rejette le contre-projet direct, car il donne un mauvais signal en raison de son orientation sur les marchés agricoles internationaux. Cela n'est pas compatible avec une agriculture suisse paysanne, proche de la nature et respectueuse des animaux.

Une partie des transformateurs de denrées alimentaires (fial, Fromarte, UPSV, BCS, Biscosuisse, Chocosuisse, Nestlé) et des représentants du commerce (FCM, Coop), ainsi que la majorité des associations économiques ((economiesuisse, USAM, hotelleriesuisse, gastrosuisse, scienceindustries) rejettent le contre-projet direct. Ils craignent que des dispositions supplémentaires sur l'agriculture et la politique agricole à l'échelon de la Constitution ne conduisent à des demandes visant à davantage d'interventionnisme étatique et un soutien supplémentaire pour le secteur primaire. En outre, le contre-projet risque d'être édulcoré, voire notablement empiré, sur des points essentiels lors du processus parlementaire. Les réflexions conceptuelles du Conseil fédéral dans le cadre du contre-projet direct sont certes compréhensibles, mais les bases constitutionnelles et légales sont suffisantes ; c'est pourquoi le contre-projet direct doit être rejeté.

Bio Suisse, Alliance Agraire, Vision Landwirtschaft, une partie des organisations de consommateurs (SKS, Forum des consommateurs), ainsi que les organisations environnementales (Pronatura, WWF, ASPO), rejettent le contre-projet direct. Elles estiment que la base constitutionnelle actuelle est suffisante pour une bonne politique agricole. L'extension proposée par le Conseil fédéral provoque l'incertitude et offre peu d'avantages ; elle pourrait même s'avérer contreproductive. Il est impossible de prévoir ce que le Parlement fera avec le contre-projet direct. Le thème de la sécurité alimentaire est traité de manière trop peu complète et sous la pression d'une initiative formulée de manière restrictive. La Constitution actuelle constitue une bonne base pour combler les déficits existants dans le domaine de la création de valeur et le manque de durabilité de la production. Les ressources naturelles, et en particulier la biodiversité, sont des piliers importants de la sécurité alimentaire. Les débats ne doivent cependant pas avoir lieu selon un schéma oui/non, même si la sécurité alimentaire est importante. Ces organisations demandent plutôt au Conseil fédéral de rechercher le dialogue avec les représentants de l'agriculture et de la filière alimentaire au sujet des questions relevant de l'alimentation. Dans ce contexte, economiesuisse demande que les réflexions du Conseil fédéral servent de base pour un dialogue largement représentatif dans le domaine de la politique agricole.

3.2 Question 2 : Au cas où vous soutenez le contre-projet du Conseil fédéral, êtes-vous d'accord avec sa proposition ?

Aperçu des prises de position

Approbation	<ul style="list-style-type: none"> - BE, SZ, OW, NW, GL, BS, SH, AR, AG, TG, NE - PBD, UFS - aucune organisation
Approbation avec propositions de modifications	<ul style="list-style-type: none"> - LU, UR, FR, SO, BL, SG, VS, GE, CDCA, CDPNP - aucun parti - APMP, COJA, SAB, PSBB, FUS, Swiss Tabac, AIL, Emmi, swisscofel, Veledes, Proviande, Centre Patronal, USS, HEV, FRC, ACSI, Suisse Rando, CNS-FAO

Cantons

Onze cantons approuvent le contre-projet direct proposé par le Conseil fédéral. Le contre-projet est bien structuré, complet et clair. Il place la sécurité alimentaire dans un contexte global et prend en compte la situation internationale. Le principe de durabilité est évalué à tous les échelons de la production, de la transformation, du commerce et de la consommation. La volonté du Conseil fédéral de prendre au sérieux et de renforcer la protection des terres cultivées est également positive. La protection des terres cultivées doit être conçue de telle manière qu'elle permette un développement économique à la fois ordonné et durable. Comme les marchés vont continuer de s'ouvrir, le renforcement de la compétitivité du secteur agroalimentaire a une importance déterminante. Le contre-projet tient compte de ce contexte.

Huit cantons, la CDCA et la CDPNP ne sont qu'en partie d'accord et demandent diverses modifications du texte (cf. ch. 3.3).

Partis

Le PBD soutient en majorité le contre-projet du Conseil fédéral et n'a pas de proposition directe de modification. La proposition du Conseil fédéral donne une réponse complète aux défis spécifiques pour la Suisse. Le PBD souhaite en même temps que la production indigène soit encouragée et que les importations ne soient conçues que comme des compléments à la production indigène. L'UFS approuve le fait que le contre-projet place les demandes des initiants dans un contexte plus large qui ne se focalise pas seulement sur les intérêts des agriculteurs.

Organisations

Aucune des organisations inscrites à la consultation n'est d'accord avec le texte proposé par le Conseil fédéral pour le contre-projet. Cela signifie que toutes les organisations en faveur d'un contre-projet direct demandent des adaptations au projet du Conseil fédéral.

Une partie des milieux paysans (COJA, PSBB, FUS, Swiss Tabac) regrette que le contre-projet direct ne reprenne pas l'élément central de l'initiative, à savoir le renforcement de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires issues de la production indigène, et estime qu'il doit être adapté dans ce sens. Diverses prises de position d'organisations qui rejettent le principe du contre-projet direct (USP, USPF) ou se sont abstenues à la question 1 vont également dans la même direction.

L'APMP critique le fait que le contre-projet du Conseil fédéral soit formulé de manière très générale, et donc de manière ambiguë. Il est donc nécessaire de clarifier et compléter les termes. Les organisations de consommateurs FRC et ASCI demandent que l'aspect qualitatif des denrées alimentaires soit davantage pris en compte et que les exigences concernant les méthodes de production soient également étendues aux produits importés.

Diverses autres organisations demandent des adaptations ponctuelles du contre-projet direct (cf. ch. 3.3)

3.3 Question 3 : Si vous n'êtes que partiellement d'accord, quelles modifications proposez-vous ?

Généralités

Cantons

GE demande que le contre-projet donne clairement la priorité au renforcement de la production indigène. La CDCA souhaite que le contre-projet mentionne que la part de denrées alimentaires issues de la production indigène doit être aussi élevée que possible.

Organisations

Une partie des organisations paysannes (PSBB, FUS, Swiss Tabac) estime qu'il est impératif et prioritaire de renforcer l'approvisionnement de la population à l'aide de denrées alimentaires issues d'une production indigène diversifiée et durable. Comme il s'agit d'un élément central de l'initiative, cette priorité doit figurer explicitement dans l'article constitutionnel. Diverses organisations (p. ex. USP,

UMS) qui rejettent le principe d'un contre-projet ou se sont abstenues à la question 1 défendent également la même position. Comme la garantie de la sécurité alimentaire est une tâche qui relève avant tout de l'agriculture suisse, FUS propose d'intégrer les dispositions à ce sujet à l'art. 104 Cst.

Le Centre Patronal demande que la Confédération prenne des mesures pour augmenter la productivité de l'agriculture suisse et l'approvisionnement de la population à partir d'une production indigène diversifiée et de très bonne qualité.

Phrase introductive

Cantons

SO et la CDCA demandent que la référence à la durabilité soit biffée de la phrase introductive. GE demande une formulation plus contraignante de la phrase introductive : « La Confédération prend des mesures efficaces ». VS souhaite indiquer explicitement dans la phrase introductive que les denrées alimentaires doivent respecter les principes du développement durable.

Organisations

Une partie des organisations paysannes (PSBB, Swisstabac) et Proviande demandent une formulation plus contraignante de la phrase introductive, dans le sens de l'initiative : « ... à cet effet, la Confédération prend des mesures efficaces ». Diverses organisations (p. ex. USP, FSB, UMS) qui rejettent le principe d'un contre-projet ou se sont abstenues à la question 1 défendent également la même position. La FSB et Sucre Suisse SA demandent en outre l'ajout de « issues d'une production indigène diversifiée et durable ». L'APMP propose une formulation entièrement nouvelle : « Afin d'assurer l'alimentation de la population de manière durable, la Confédération crée les conditions-cadre qui favorisent : ». La CNS-FAO souhaite compléter la phrase introductive en indiquant que les conditions-cadre soutiennent également « les objectifs internationaux visant à assurer la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale ».

Let. a

Cantons

LU et la CDPNP ne souhaitent pas assurer d'une manière générale les bases de la production agricole, mais limiter le passage aux ressources naturelles. ZH, qui est contre le principe d'un contre-projet, rejoint également cette prise de position. GS souhaite compléter comme suit la let. a : « en tenant compte des intérêts économiques généraux de la Suisse ». Cela doit clarifier le fait qu'une pesée des intérêts avec d'autres intérêts économiques des secteurs secondaires et tertiaires est impérative du point de vue de la protection des terres agricoles. VS et la CDCA demandent de ne pas citer explicitement les terres agricoles, car il existe d'autres bases de production importantes, telles que l'eau, l'énergie ou les infrastructures agricoles et la protection des terres cultivées est une tâche des cantons.

Organisations

Diverses organisations qui rejettent le principe d'un contre-projet direct ou se sont abstenues à la question 1 (p. ex. USP, FSB) souhaitent remplacer la formulation « préservation des bases de la production agricole » par « renforcement des bases de la production agricole ».

L'APMP propose l'adaptation suivante de la let. a : « Préservation des bases de production pour une agriculture diversifiée ; elle protège notamment les terres agricoles et la fertilité du sol ». Ainsi, il est indiqué clairement que différentes structures sont nécessaires pour la préservation des bases de production et que, outre la protection des terres agricoles, la fertilité du sol (aspect qualitatif) est aussi importante.

Le Centre Patronal et HEV souhaitent biffer la référence à la protection des terres agricoles ou l'intégralité de la let. a. Le nouvel article constitutionnel sur la sécurité alimentaire ne doit pas supplanter l'art. 75 Cst. sur l'aménagement du territoire et faire de la protection des terres agricoles une tâche de la Confédération. Gastrosuisse, qui rejette le principe d'un contre-projet, soutient également cette position.

Suisse Rando souhaite que, outre l'extension des terres agricoles, la qualité de leur paysage soit également mentionnée, car le ressourcement a une grande utilité publique.

Let. b

Cantons

FR et VS souhaitent remplacer la formulation « production adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources naturelles de manière efficiente » par « production locale adaptée à l'environnement et à la disponibilité des ressources naturelles ». Cela correspond davantage au but de l'initiative, qui concerne en premier lieu l'encouragement de la production locale, avant de lui fixer des limites dans le domaine environnemental. UR demande que la notion de « adaptée aux conditions locales et utilisant les ressources naturelles de manière efficiente » soit mieux expliquée, notamment en lien avec la formulation de l'art. 104, al. 3, en vigueur (en accord avec la nature et respectueuses de l'environnement et des animaux).

Organisations

L'APMP souhaite remplacer la notion de « production utilisant les ressources naturelles de manière efficiente » par « production efficiente au plan énergétique, ménageant les ressources et liée au sol ». Cela doit permettre d'éliminer les incertitudes et notamment d'exclure la production de plantes et d'animaux génétiquement modifiés. La FRC et l'ASCI demandent de compléter la let. b avec les méthodes de production ménageant l'environnement, les animaux et préservant la santé des travailleurs. Une base doit ainsi être créée pour limiter certaines méthodes de production. L'AIL et la FIAL souhaitent biffer le terme de production « utilisant les ressources naturelles de manière efficiente ». Gastrosuisse, qui rejette le principe d'un contre-projet direct, demande de biffer la production « adaptée aux conditions locales » et demande d'indiquer à la place que les denrées alimentaires doivent être « bon marché ».

Let. c

Organisations

La SAB demande de compléter la let. c par « en prenant en compte l'art. 104 ». La compétitivité doit être améliorée sans mettre en péril les objectifs d'occupation décentralisée du territoire et d'entretien du paysage cultivé. L'APMP demande de ne pas utiliser le terme de « compétitif » et propose à la place la formulation suivante : « création de valeur et qualité à tous les échelons du secteur agroalimentaire, notamment au plan régional ». On indique ainsi que le secteur agroalimentaire suisse ne pourra jamais concurrencer la production de masse mondiale. Il faut donc préciser que la compétitivité doit être mise sur un pied d'égalité au moyen de la création de valeur par la qualité. La proposition de COJA va dans la même direction : il s'agit de remplacer le terme de « compétitif » par un secteur agroalimentaire « indigène orienté sur la qualité et le marché », car l'approvisionnement de la population à partir d'une telle production doit être renforcé.

L'AIL et Emmi souhaite compléter la let. c avec : une agriculture et un secteur agroalimentaire « orientés sur le marché ». Gastrosuisse, qui est contre le principe d'un contre-projet, souhaite préciser que le secteur agroalimentaire est constitué de l'agriculture et des secteurs en aval.

La FRC l'Asci souhaitent également compléter ce passage avec la formulation suivante : « grâce à la production de denrées alimentaires se distinguant par leur qualité et leur durabilité et garantissant le maintien d'un taux d'autoapprovisionnement élevé ». Ce n'est qu'avec une référence à la qualité et à la durabilité qu'il sera possible de maintenir à long terme le taux d'autoapprovisionnement.

Diverses organisations (p. ex. USP, FSB), qui rejettent le principe d'un contre-projet ou se sont abstenues à la question 1, souhaitent biffer le terme de « compétitif » et le remplacer par « performant ».

Let. d

Cantons

SO propose de biffer la let. d ou d'intégrer l'accès aux marchés agricoles internationaux dans un nouvel al. 2 et d'y préciser qu'un « taux approprié d'autoapprovisionnement est atteint ». UR souhaite

compléter la let. d, en précisant que l'objectif de l'accès au marché doit être la réduction et la diversification de la dépendance. En outre, il faut ajouter des objectifs concernant des normes minimales sociales et environnementales pour les produits importés.

Organisations

Comme le SAB rejette une réduction de la protection douanière et toute libéralisation supplémentaire, il souhaite compléter la let. d comme suit : « en conservant la protection douanière pour les produits agricoles ». Une partie des organisations paysannes (COJA, PSBB, Swiss Tabac), rejette la let. d, car la formulation proposée laisse trop de place à l'interprétation. Diverses organisations (p. ex. USP, FSB, UMS), qui rejettent le principe d'un contre-projet ou se sont abstenues à la question 1, souhaitent soit biffer la let. d, soit la reformuler comme suit : « importation de moyens de production, de produits agricoles et de denrées alimentaires qui ne sont pas produits en Suisse, ou qui le sont en quantités insuffisantes ».

L'APMP souhaite remplacer le passage sur l'accès au marché par le texte suivant : « échange équitable de marchandises sur les marchés agricoles nationaux et internationaux, provenant en priorité d'une agriculture paysanne durable ». Sans une directive claire concernant un commerce agricole équitable et un système de préférences pour l'importation de biens agricoles produits de manière durable, le contre-projet du Conseil fédéral risque de dégénérer en débat sur le libre-échange. La proposition de Gastrosuisse, qui demande un accès « aussi libre que possible » aux marchés internationaux, vise des objectifs différents.

Let. e

Cantons

FR souhaite remplacer « consommation qui préserve les ressources naturelles » par « consommation responsable », car la prise en compte de la consommation ne doit pas uniquement être réduite aux ressources naturelles, mais doit également intégrer la dimension sanitaire et culturelle. VS demande de biffer la let. e ou, si elle est maintenue, ajouter au minimum que la production des denrées alimentaires consommées doit aussi ménager les ressources. Cela permet de garantir que les denrées alimentaires importées sont également produites en préservant les ressources naturelles.

Organisations

Certains transformateurs de denrées alimentaires et commerçants (fial, AIL, Emmi, swisscofel, Velledes) demandent de biffer la let. e, car elle représente un risque de mise sous tutelle encore plus forte des consommateurs. Les produits durables devraient toujours pouvoir être mis en avant à l'échelon du droit privé (labels, modes de production). Gastrosuisse, qui rejette le principe d'un contre-projet direct, souhaite remplacer « qui préserve les ressources naturelles » par « utilisant les ressources naturelles de manière efficiente » et préciser que les denrées alimentaires doivent être bon marché. La FRC et l'Asci souhaitent reformuler le passage comme suit : « une consommation des denrées alimentaires indigènes ou importées, saines et nutritives respectant les préférences de la population et préservant les ressources naturelles issues de modes de production selon la lettre b ». Le texte concernant la sécurité alimentaire doit ainsi également tenir compte des aspects de la sécurité des aliments et de la liberté de choix des consommateurs.

Certaines organisations (p. ex. UPSV, USAM, kf), qui rejettent le principe d'un contre-projet direct, souhaitent également biffer la let. e.

Autres demandes

Cantons

BL demande des mesures pour réduire les importations de protéines pour la production animale. Ces importations, provenant principalement de pays émergents, ne sont ni écologiques, ni durables.

Organisations

Une partie des organisations paysannes (PSBB, Swiss Tabac), Proviande et le Centre Patronal demandent de compléter les mesures, qui ne figurent pas de manière explicite dans le contre-projet direct,

visant à réduire les charges administratives pour l'agriculture et à assurer une sécurité des investissements appropriée. Diverses organisations (p. ex. USP, UMS) qui rejettent le principe d'un contre-projet direct ou se sont abstenues à la question 1 font la même demande.

Proviande demande en outre que la réduction des charges administratives n'ait pas uniquement lieu pour l'agriculture, mais aussi pour le secteur agroalimentaire en aval. L'UPS, qui rejette le principe d'un contre-projet direct, soutient également la même position.

L'AIL et Emmi demandent de compléter le contre-projet direct comme suit : « secteurs ayant une importance stratégique ». Les conditions-cadre doivent être orientées toujours davantage sur les chaînes de création de valeur ayant des perspectives d'avenir et de marché durables et qui ont aussi du potentiel dans le cadre d'une concurrence internationale plus forte.

L'USS demande de mieux prendre en compte les conditions de travail des travailleurs agricoles dans le contre-projet direct et souhaite ajouter une let. f, libellée comme suit : « bonnes conditions de travail et des salaires équitables dans la branche agricole ».

Annexe : Liste des participants à la consultation

Cantons	
ZH	Conseil d'Etat du canton de Zurich
BE	Conseil d'Etat du canton de Berne
LU	Gouvernement du canton de Lucerne
UR	Gouvernement du canton d'Uri
SZ	Conseil d'Etat du canton de Schwyz
OW	Gouvernement du canton d'Obwald
NW	Gouvernement du canton de Nidwald
GL	Gouvernement du canton de Glaris
ZG	Gouvernement du canton de Zoug
FR	Gouvernement du canton de Fribourg
SO	Conseil d'Etat du canton de Soleure
BS	Gouvernement du Canton de Bâle-Ville
BL	Conseil d'Etat du canton de Bâle-Campagne
SH	Conseil d'Etat du canton de Schaffhouse
AR	Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures
AI	Gouvernement du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures
SG	Gouvernement du canton de Saint-Gall
GR	Gouvernement du canton des Grisons
AG	Conseil d'Etat du canton d'Argovie
TG	Conseil d'Etat du canton de Thurgovie
TI	Governo del Cantone Ticino
VD	Gouvernement du canton de Vaud
VS	Gouvernement du Canton du Valais
NE	Gouvernement du canton de Neuchâtel
GE	Gouvernement du canton de Genève
JU	Gouvernement du canton du Jura
CDCA	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture
CDPNP	Conférence des délégués cantonaux à la protection de la nature et du paysage
Partis politiques	
UDC	Union démocratique du centre
PS	Parti socialiste suisse
PLR	PLR. Les Libéraux
PDC	Parti démocrate-chrétien suisse
Les Verts	Parti écologiste suisse
PVL	Parti vert-libéral
PBD	Parti bourgeois-démocratique
UFS	Umweltfreisinnige St. Gallen
UPS	Unabhängigkeitspartei Schweiz
Organisations	
ACCCS	Association des centres collecteurs de céréales de Suisse
acsi	Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana
ADPR	Association pour la défense de la propriété rurale
AG Berggebiet LU	Arbeitsgruppe Berggebiet c/o Solidaritätsfond Luzerner Bergbevölkerung
AGORA	Association des groupements et organisations romands de l'agriculture
AgriGenève	AgriGenève
AIL	Association de l'industrie laitière suisse
Alliance Agraire	Alliance Agraire
APMP	Association des petits et moyens paysans
ASIA	Association suisse Industrie et Agriculture
ASMA	Association suisse de la machine agricole
ASPO	Association Suisse pour la Protection des Oiseaux – Birdlife Suisse
ASSAF	Association suisse pour un secteur agroalimentaire fort
Bauernverband CH	Verein Bauernverband
BBV	Bündner Bauernverband
BCS	Association suisse des patrons boulangers-confiseurs
Bio Suisse	Association suisse des organisations d'agriculture biologique
Biscosuisse	Association suisse des industries de biscuits et de confiserie

BV TG	Verband Thurgauer Landwirtschaft
BV ZH	Zürcher Bauernverband
CAJB	Chambre d'agriculture du Jura bernois
Centre Patronal	Centre Patronal
Chocosuisse	Union des fabricants suisses de chocolat
CJA	Chambre jurassienne d'agriculture
CNAV	Chambre neuchâteloise d'agriculture et de viticulture
CNS-FAO	Comité suisse de la FAO
COJA	Commission des jeunes agriculteurs de l'Union suisse des paysans
Coop	Coopérative Coop
CVA	Chambre valaisanne d'agriculture
CVAM	Chambre vaudoise des arts et métiers
Economiesuisse	Economiesuisse – Fédération des entreprises suisses
Emmi	Emmi Suisse SA
FCM	Fédération des coopératives Migros
FER	Fédération des Entreprises Romandes
fial	Fédération des Industries Alimentaires Suisses
Fibl	Institut de recherche de l'agriculture biologique
FMS	Fédération des meuniers suisses
Forum des consommateurs	Forum des consommateurs
FPSL	Fédération des Producteurs Suisses de Lait
FRC	Fédération romande des consommateurs
Fromarte	FROMARTE Artisans suisses du fromage
FSB	Fédération suisse des betteraviers
FSPC	Fédération suisse des producteurs de céréales
FSV	Fédération suisse des vignerons
FUS	Fruit-Union Suisse
gastrosuisse	Fédération de l'hôtellerie et de la restauration
GI Exploitations familiales	Communauté d'intérêts des entreprises agricoles familiales
HEV	Hauseigentümerversand Schweiz
hotelleriesuisse	Schweizer Hotellier-Verein, SHV
IFELV	Interprofession des fruits et légumes du Valais
KVS	Konsumenten-Vereinigung Schweiz
LBV	Luzerner Bäuerinnen- und Bauernverband
LOBAG	Organisation agricole bernoise et des régions limitrophes Oberland bernois
MGBE	Mühlengenossenschaft Kanton Bern
NCPS	Nouvelle Coordination Paysanne Suisse
Nestlé	Nestlé Suisse SA
Pro Natura	Pro Natura
Prométerre	Association vaudoise de promotion des métiers de la terre
Proviande	Proviande
PSA	Protection Suisse des Animaux
PSBB	Producteurs suisses de bétail bovin
SAB	Groupement suisse pour les régions de montagne
scienceindustries	Association économique, chimie, pharma et biotechnologie
SCM	Switzerland Cheese Marketing SA
SKS	Fondation pour la protection des consommateurs
Sucre CH	Sucre Suisse SA
Suisse Rando	Suisse Rando
Swiss granum	Swiss granum
swisscofel	Association suisse du commerce de fruits, légumes et pommes de terre
SwissOlio	Union des Fabricants Suisses d'Huiles comestibles, Graisses et Margarines
Swiss-Seed	Association Suisse du commerce des semences et de la protection des obtentions végétales
swissesem	Fédération suisse des producteurs de semence
SwissTabac	Fédération suisse des Associations de planteurs de tabac
UMS	Union maraîchère suisse
Uniterre	Uniterre
UPSV	Union Professionnelle Suisse de la Viande
USAM	Union suisse des arts et métiers
USP	Union suisse des paysans

USPF	Union suisse des paysannes et des femmes rurales
USPPT	Union suisse des producteurs de pommes de terre
USS	Union syndicale suisse
Veledes	Schweizerischer Verband der Lebensmittel-Detaillisten
Ville de Zurich	Gesundheits- und Umweltdepartement der Stadt Zürich
Vision Landwirtschaft	Vision Landwirtschaft
VPL	Verein für eine produzierende Landwirtschaft
WWF	WWF Suisse
ZBB	Zentralschweizer Bauernbund